

Contribution Economique Territoriale : un rendez-vous « ministériel »

Le 18 février dernier, c'est devant près de 500 consœurs et confrères franciliens que, Christine Lagarde, notre Ministre de Tutelle, est venue débattre avec la profession de la fin de la taxe professionnelle et de son remplacement par la Contribution Economique Territoriale (CET).



Joseph Zorogniotti, Christine Lagarde, Bernard Lelarge

Cette contribution qui se substitue à la taxe professionnelle se décompose en deux parties, comme le rappelaient les intervenants de cette conférence, Jean-François Pestureau, Président de la commission fiscale du Conseil Supérieur, Ghislaine Werbrouck, Fiscaliste, ancien professeur à l'ENI et Paul Perpère, Sous-directeur à la Direction de la Législation Fiscale :

- ▶ la cotisation foncière des entreprises (CFE) se limitant à la taxation des immobilisations foncières
- ▶ la cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE), qui compense en réalité la suppression de la base Equipements et Biens Mobiliers, s'ajoute à la CFE, et se calcule sur la valeur ajoutée à un taux progressif en fonction du chiffre d'affaires à partir de 500 000 euros.

La CET n'a donc pas d'existence réelle et autonome, chacune de ses deux composantes ayant ses propres règles tout en partageant un champ d'application identique. Elle n'a une réalité qu'à travers son plafonnement en fonction de la valeur ajoutée au taux de 3 %.

Comme le soulignait Joseph Zorogniotti, Président du Conseil Supérieur de l'Ordre, le rôle des experts-comptables est de faire comprendre la réforme de la CET et de montrer en quoi son application va modifier l'environnement des entreprises.

L'objectif de cette réforme est d'abord économique.

Parce que la taxe professionnelle dissuade les investissements et pénalise durement les entreprises françaises. Elle encourage les délocalisations et affaiblit notamment notre industrie, qui a perdu près de 500 000 emplois en quinze ans.

Concrètement, quel sera l'effet de la réforme sur le coût des investissements ?

La suppression de la taxe professionnelle sur les investissements productifs portera sur le flux des nouveaux investissements mais aussi sur le stock des investissements existants.

En moyenne, cette réforme réduira le coût des investissements d'environ 20 %.

Ce gain devra s'exprimer en termes de gain de compétitivité pour les entreprises et pour l'économie en général.

Cela mettra fin, du moins faut-il l'espérer, au conflit entre stratégie industrielle portée par les entreprises et logique fiscale de la taxe professionnelle, l'une ne pouvant évoluer qu'au détriment de l'autre : les entreprises décriant un impôt cher devenu compliqué à gérer en raison de nombreuses retouches successives, alors que les collectivités territoriales en attendent des ressources stables et d'un niveau conséquent.

Cette réforme, qui allège la charge fiscale de plus d'un million d'entreprises, a rythmé l'année écoulée et a mobilisé les relais auprès des entreprises. Sur ce plan, rappelle Christine Lagarde, les experts-comptables jouent un rôle crucial car ils sont les interlocuteurs privilégiés des PME. Car il faut que ces dernières s'approprient cette loi, et pour cela il faut leur clarifier les textes. Un million de chefs d'entreprise ont été circularisés par les services du Ministère afin de leur expliquer les modalités de cette réforme et les gains qu'ils pouvaient en attendre.

A cet effet, un simulateur a été mis en ligne qui permettra à chaque entreprise de mesurer concrètement les effets de la réforme sur sa charge fiscale, de manière très simple et en quelques minutes. Les entrepreneurs, souhaitant du concret, pourront directement visualiser de combien cette réforme va alléger leurs charges, de combien ils vont disposer pour leurs investissements.

Autre portée importante du texte, la simplification déclarative avec la disparition de l'obligation de tenir une comptabilité spécifique pour les besoins de la taxe professionnelle et de l'imprimé 1003.



Paul Perpère, Jean-François Pestureau et Ghislaine Werbrouck

En parallèle, l'Ordre des experts-comptables met à la disposition des professionnels un site d'information « info CET » qui permettra d'expliquer et d'apporter les outils qui leur sont nécessaires mais aussi de faire remonter toutes les difficultés rencontrées sur le terrain.

Cet outil permettra de renforcer notre rôle d'intermédiation auprès des entreprises dont nous sommes souvent les porte paroles et qui nous reconnaissent comme leur premier conseil.



Pour en savoir plus :
www.experts-comptables.fr/infocet